

Devenir Pilote . Le BB et le PPL

Pourquoi apprendre à voler ?

"L'avion est un moyen de transport rapide pour les gens qui ne sont pas pressés". Cette phrase qui est couramment utilisée pour inciter les pilotes à la prudence, rappelle aussi que l'aviation légère est une école de discipline, de rigueur, de maîtrise de soi.

Il y a ceux qui apprennent à piloter pour en faire un métier, pilotes civils ou militaires, il y a ceux qui apprennent pour pouvoir ensuite disposer d'un moyen de transport personnel, individuel, rapide et souple, il y a enfin ceux qui veulent se distraire, profiter de la nature.

Exercer une activité sportive comme la voltige, hyper-écolo comme le planeur, conviviale comme le voyage en groupe, les promenades de week-end avec escales enchantées.

En somme il y a mille et une raisons pour apprendre à piloter, c'est accessible à tous, point n'est besoin d'être fort en maths, casse-cou ou milliardaire.

Les licences de pilote

Vous pouvez passer au sein de l'aéroclub "Les ailes armoricaines" votre "LICENCE DE BASE" (BB):

Il suffit d'être âgé d'au moins 15 ans, suivre une instruction théorique et une formation pratique en vol, dont au moins 6 heures en double commande et effectuer, seul à bord, 4 heures de vol et 20 atterrissages.

Après avoir satisfait à l'épreuve théorique et pratique, ce brevet vous permettra de piloter, seul à bord sur un avion d'un type identique à celui ayant servi à l'examen, dans un rayon de 30km autour de l'aérodrome de Guisriff.

Vous pouvez surtout passer au sein de l'aéroclub "Les ailes armoricaines" votre "LICENCE DE PILOTE PRIVE" (PPL).

Il faut dans ce cas être âgé d'au moins 17 ans, suivre une instruction théorique et une formation pratique en vol comprenant au moins 25 heures en double commande et 15 heures en solo.

Après avoir satisfait à une épreuve théorique et pratique, ce brevet vous permettra d'exercer les fonctions de commandant de bord, sur un avion monomoteur, avec des passagers, partout en France et même à l'étranger sous réserve d'une qualification radio en langue Anglaise.

Vous pourrez également passer une qualification "Vol de nuit".

Pour les jeunes

Les jeunes, âgés de moins de 21 ans, peuvent bénéficier de bourses (jusqu'à la veille de leur 22 ans) par la FFA (Fédération Française Aéronautique) et par le CRA (comité Régional Aéronautique) sous certaines conditions (avec ou sans BIA)

Le BIA (Brevet d'initiation Aéronautique)

Depuis 2009,l'Aéroclub est partenaire de l'Association pour la promotion de l'Aéronautique auprès des jeunes en Bretagne (APAJB) pour la formation pratique au BIA.

Cette formation permet aux jeunes lycéens , d'avoir des cours théoriques initiant à tous les aspects de l'aéronautique : connaissance des aéronefs, navigation, réglementation, sécurité, météorologie, histoire de l'aviation et découverte des métiers associés.

L'examen national est souvent l'occasion d'une première expérience d'examen, examen sous forme de QCM.

Il est possible de compléter cette formation théorique par un vol d'initiation d'une demi heure, avec le concours des "Ailes Armoricales".

La Fédération, par son comité Régional, offre une bourse de 150 euros aux personnes titulaires du BIA, s'ils s'inscrivent pour la première fois dans un aéroclub.

La réussite du BIA ouvre les portes des différentes bourses vers le BB (brevet de base) et plus tard du PPL.

Prendre contact avec nous pour plus de renseignements.